



La Champagne et la Bourgogne viticoles inscrites au patrimoine de l'Unesco

publié le 05/07/2015

Descriptif :

Le Monde.fr avec AFP

L'organisation onusienne s'est prononcée en faveur d'une entrée des coteaux, maisons et caves de Champagne, ainsi que des « climats » du vignoble français de Bourgogne.

Les coteaux, maisons et caves de Champagne, ainsi que les « climats » du vignoble français de Bourgogne sont inscrits au Patrimoine mondial de l'Humanité. [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.